

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Le Président

Monsieur Richard HARDOUIN
Président du Collectif Anti-Nuisances L2
(CAN L2)
Les Cèdres de Préalaye - Entrée A
30, Traverse des 4 chemins de Montolivet
13012 MARSEILLE

Marseille, le 05 JUIL. 2016

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec une attention particulière de votre courrier reçu le 23 juin 2016 par lequel, en votre qualité de Président, vous m'adressez votre demande d'intervention auprès de Monsieur le Préfet concernant le Collectif Anti-Nuisances L2-Ouverture L2 EST.

J'ai aussitôt saisi de votre démarche la Direction des Transports et des Grands Equipements afin qu'elle étudie celle-ci avec soin.

Soyez assuré que vous serez tenu informé, dans les meilleurs délais, de la suite qui pourra lui être réservée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Christian ESTROSI



Réf. : MRU-A16-18704